

LA PAC ET LES AUTRES POLITIQUES EUROPEENNES

PARTICULARITES ET CONVERGENCES

Synthèse du séminaire d'experts

Bruxelles, 3 décembre 2008

Nadège Chambon (*Notre Europe*)

Peter Timmerman (*Egmont Institute*)

L'accord Chirac-Schroeder de 2002, qui gelait le niveau de dépenses agricoles, prendra fin en 2013 avec l'entrée en vigueur du nouveau cadre budgétaire pluriannuel. La PAC, qui voit ses dépenses diminuer constamment en valeur relative au sein du budget communautaire, garde un poids financier considérable avec 52M€, soit plus de 40% du budget européen. Mais les nouvelles responsabilités de l'UE élargie et les nouveaux défis à l'horizon 2020 font peser une lourde hypothèque sur une PAC très critiquée malgré les réformes (1992, 1999, 2003) et appellent à une profonde révision de la régulation en matière agricole.

Lors du bilan de santé de la PAC, le Conseil européen a engagé une réflexion sur les défis agricoles à moyen terme qui est appelée à se prolonger. Cet examen était nécessaire car les évolutions récentes remodelent l'horizon agricole, en termes de niveau des prix, de pression sur la demande alimentaire mondiale, de gestion des ressources naturelles, de changement climatique, etc. mais le débat de fond sur les objectifs politiques à moyen terme et les arbitrages budgétaires, n'a pas encore eu lieu. Or l'occasion d'une redéfinition politique et financière pourrait se présenter avec la révision à mi-parcours des perspectives financières actuelles (2008/2009).

Afin de construire un dialogue qui prenne en compte la complexité de ces enjeux, *Egmont* et *Notre Europe* ont invité experts, représentants du Parlement, de la Commission et du Conseil européens, syndicats et chercheurs, spécialistes des politiques communes, à débattre des nouveaux contours du projet agricole européen. Après avoir analysé les spécificités d'une régulation de l'agriculture et de la ruralité (session 1), et appelé à une meilleure cohérence entre la PAC et les autres politiques communautaires (session 2), les intervenants ont abordés les enjeux budgétaires de la réforme (session 3).

SOMMAIRE

Compte-rendu du séminaire	4
Nadège Chambon, Peter Timmerman	
Programme	11
Liste des participants	12

1 - La spécificité du secteur et de la politique agricoles

Les intervenants ont reconnu les caractéristiques du secteur agricole et notamment les contraintes qui en font – dans une certaine mesure – un secteur économique différent des autres. En revanche les avis divergent sur les conséquences à tirer de cette *exception agricole*. Pour certains, elle continue à justifier le maintien d'un encadrement et d'un soutien spécifiques, adapté aux nouvelles circonstances, tandis que d'autres considèrent qu'elle ne doit pas empêcher la *normalisation* progressive du secteur.

Spécificités historiques et politiques

La création d'une politique agricole commune est liée à la mise en place du marché commun agricole en 1957. Le postulat au départ des négociations rendait nécessaire d'harmoniser les conditions de concurrence en même temps que la mise en place du marché commun. Or de nombreuses réglementations nationales bridaient l'accès de certains produits issus des six Etats fondateurs de la CEE. Par ailleurs ceux-ci souhaitent maintenir leur politique agricole pour ce secteur économique considéré comme essentiel. **La création de la PAC a permis d'instaurer des tarifs douaniers communs et de lever les écueils d'un marché commun difficile à créer entre des agricultures et des intérêts hétérogènes.**

Mise en place à l'issue de quatre années de débats, la PAC a connu une évolution différente d'autres politiques européennes, son évolution ayant été graduelle. De nouveaux objectifs lui ont été assignés (*e.g.* développement rural) mais la PAC reste fondée sur les principes déterminés à la fin des années 1950, et mentionnés dans le Traité de Rome. L'histoire de la PAC est jalonnée de réformes importantes qui ont tenté de corriger les inconvénients du système de soutien des prix en le remplaçant progressivement, à partir des années 1990, par un système de soutien au revenu. Malgré ces profondes réformes la PAC continue à susciter des réserves et souffre toujours d'un manque de légitimité aux yeux de certains Etats membres.

Ce défaut de légitimité auquel s'ajoutent certaines critiques que les réformes récentes n'ont pas apaisées (par exemple l'inégalité dans la distribution des aides), entretient la contestation sur l'ampleur du budget de la PAC (encore plus de 40% du budget de l'UE). Certains intervenants ont insisté sur l'évolution des économies européennes depuis 1957 et la marginalisation relative du secteur agricole. La PAC est considérée par ces derniers comme une politique obsolète qui handicape lourdement le développement des politiques dites « du futur » (ex : recherche, lutte contre le réchauffement climatique).

D'autres intervenants ont mis en avant le rôle historique joué par la PAC dans les équilibres politiques au sein de l'Union et ont alerté sur le risque d'une éventuelle disparition de la politique agricole commune. « *Si les Européens venaient à supprimer tout budget commun en matière agricole il est vraisemblable que les gouvernements nationaux continueraient à soutenir leurs agriculteurs d'une manière ou d'une autre, cela porterait préjudice à l'intégration européenne, en induisant des distorsions de concurrence au sein du marché unique.* » Par ailleurs, les intervenants ont unanimement reconnu qu'il « *serait illusoire de croire que les montants libérés par le démantèlement de la PAC seraient remplacés par des budgets nationaux équivalents. Il est très probable que les enveloppes seraient allouées à d'autres postes. En tout cas l'agriculture des Etats membres en pâtirait.* »

La politique agricole européenne se caractérise aussi par un processus décisionnel souvent accusé de freiner les réformes mais dont l'ouverture à la société civile est plus importante qu'aux Etats-Unis par exemple. Ainsi « *alors que le Farm Bill est principalement influencé*

par les représentants des intérêts agricoles, la PAC est, de plus en plus, soumise à d'autres influences : acteurs ruraux non agricoles, ONG, lobbies écologistes divers, industriels et autres ». **Le jeu complexe de ces influences souvent contradictoires sur le processus décisionnel, et notamment le système d'alliances entre diverses parties prenantes, laisse planer une grande incertitude sur l'orientation et l'ampleur de la réforme attendue après 2013.** Les aléas de la ratification du Traité de Lisbonne – qui donnerait le pouvoir de codécision en matière agricole au Parlement européen – accroissent eux aussi l'incertitude sur l'avenir de la PAC dans le prochain cadre financier pluriannuel de l'UE.

Volatilité des prix et soutien aux revenus

L'agriculture, est bien plus vulnérable que les services et à l'industrie aux aléas sanitaires et climatiques, notamment. Or **l'activité de production réclame des revenus réguliers pour être maintenue dans le temps car le coût d'entrée sur le marché agricole empêche souvent le remplacement des exploitations qui disparaissent** (ex : savoir-faire, investissements de départ, etc.) A cette fragilité naturelle s'ajoute le fait que, pour la première fois depuis l'origine de la PAC, l'agriculture se trouve confrontée à des perspectives durables de volatilité importante des prix des produits agricoles. Cette instabilité est générée par l'ouverture croissante aux marchés internationaux où les prix dépendent des quantités marginales de production, dans un contexte général d'augmentation à moyen terme de la demande mondiale non amortie par la constitution de stocks.

Si ce diagnostic est unanime, les conséquences à en tirer sont diverses voire opposées selon les intervenants. Face à l'instabilité accrue des marchés, certains estiment nécessaire de moderniser et d'alléger les instruments d'intervention, afin de laisser jouer le marché le plus que possible, en accompagnant cette régulation par des aides directes et des dispositifs de mutualisation des risques. Cette dernière position représente la ligne directrice des réformes successives de la PAC jusqu'à aujourd'hui. D'autres proposent de maintenir ou de créer des instruments de régulation des marchés agricoles pour faire face à la volatilité des prix : la mise en place de stocks ou de mécanismes d'intervention minimaux (filets de sécurité) en cas de crise. Enfin, certains estiment qu'il n'y a pas de problème fondamental de niveau de revenu dans le secteur agricole et que la réponse à l'instabilité est plutôt à rechercher dans un renforcement du développement rural.

La sécurité alimentaire en question

L'activité agricole assure une fonction d'ordre stratégique : l'approvisionnement en alimentation saine et en quantité suffisante (*i.e.* sécurité alimentaire quantitative et qualitative). Si cette notion est parfois utilisée à des fins intéressées pour justifier plus d'intervention et de protectionnisme en faveur de l'agriculture il reste que, pour beaucoup, **la question de la sécurité alimentaire mondiale demeure l'un des principaux défis à relever à moyen terme.** En effet la croissance démographique mondiale, la diversification structurelle des régimes alimentaires dans les PED, les conséquences négatives du changement climatique sur les cultures, et autres posent la question de la suffisance de la production agricole à l'horizon 2020.

Cette perspective rend encore plus difficile la satisfaction des exigences des consommateurs quant à la qualité des produits, à la sûreté sanitaire, aux méthodes de production durables ou encore au bien-être animal, etc. Le caractère particulièrement strict des normes européennes en la matière a conduit certains intervenants à s'interroger sur le risque de concurrence déloyale au détriment des produits européens. Les interventions sont majoritairement restées

prudentes quant aux conséquences à tirer de la montée en puissance de la question alimentaire pour la politique agricole européenne.

Session 2. La PAC et les autres politiques de l'Union : cohérence et convergences

Mise en place en 1962 à partir d'objectifs et de principes propres, la PAC a fait l'objet d'un processus de réformes continues depuis les années 1990 qui ont rétabli les équilibres internes et les engagements extérieurs. Des contradictions subsistent entre la PAC, principal budget de l'UE et les autres politiques européennes. Ces discussions ont permis de rappeler la contribution de la PAC aux objectifs de l'UE et d'envisager les correctifs à apporter pour que cette politique historique concorde davantage avec les plus récentes.

La contribution de la PAC au triptyque environnement/énergie/climat

L'agriculture connaît une relation étroite mais ambivalente avec l'environnement, l'énergie et le changement climatique. Bien qu'elle soit génératrice d'externalités positives (aménagement du territoire, réservoir de biodiversité, entretien des paysages, production d'une alimentation saine, etc.), la question se pose de savoir s'il faut rémunérer les services que l'agriculture rend à la collectivité. En effet, elle produit également des externalités négatives (pollution des cours d'eau et nappes phréatiques, disparition des haies, épuisement des sols, etc.). Ces nuisances, dont les Européens sont familiers à cause des excès passés d'une PAC trop productiviste, concourent à la mise en cause de la légitimité de la PAC.

Les réformes passées ont progressivement mis la PAC sur la voie de la durabilité. Aujourd'hui, l'éco-conditionnalité des aides directes oblige les agriculteurs à respecter des exigences environnementales minimales s'ils sollicitent des aides du 1^{er} pilier. De surcroît le développement rural (2^{ème} pilier) encourage des pratiques agricoles plus durables. Les intervenants ont unanimement reconnu les progrès accomplis, notamment grâce au découplage, mais ont également insisté sur l'effort qu'il reste à faire. Certains ont illustré ces propos en soulignant par exemple que l'agriculture biologique était moins aidée que les pratiques conventionnelles.

Une meilleure prise en compte du respect de l'environnement a été considérée comme l'un des principaux défis de la PAC, mais de nombreuses interventions ont mis en doute l'efficacité des mesures agro-environnementales. Les « *coûts de gestion administrative ou 'coûts de transaction' engendrés par ces mesures compliquent l'action en faveur d'une agriculture plus durable* » dans la mesure où les agriculteurs se voient obligés de remplir de nombreux et complexes dossiers pour prétendre à ces mesures ; d'autre part les contrôles ne sont pas suffisants pour dissiper les mauvaises pratiques.

Plusieurs intervenants se sont également interrogés sur l'impact d'une réglementation européenne plus stricte en matière environnementale et sanitaire sur la compétitivité de l'agriculture européenne. La question des OGM a été posée dans ces termes S'ils sont autorisés avec parcimonie, il apparaît contradictoire que l'UE interdise à ses exploitants de produire du soja OGM alors que les importations de soja et de tourteaux de soja OGM sont massives (35 Mt) et dépassent de loin la production européenne de tourteaux d'oléagineux (12 Mt).

Si les conséquences économiques de ces choix sont un aspect du problème, il a été mentionné que l'UE avait une responsabilité internationale à cet égard car ses choix de réglementation et de normes sont souvent repris par les pays en développement. Pour certains, le handicap généré par le respect de normes, justifierait des paiements compensatoires tandis que pour d'autres la mise en place de normes plus strictes ne devrait pas jouer en défaveur de « *l'UE puisqu'elle joue un rôle de producteur de normes internationales, environnementales et sanitaires* ».

Le développement rural entre PAC et politique régionale

« *L'UE consacre 16 milliards d'euros par an au développement des zones rurales, lorsque l'on cumule les dépenses de toutes les politiques communautaires en leur faveur.* » La politique de développement rural vise en effet à encourager le développement de l'économie et des services dans les zones rurales, au-delà de ses aspects purement agricoles. C'est principalement la PAC et la politique régionale qui alimentent les mesures en faveur de ces zones. La cohérence entre ces deux politiques est donc essentielle ; elle n'est pourtant pas acquise.

Initialement assurée par la politique de cohésion, l'action en faveur du développement rural est devenue l'apanage principal de la PAC et s'est progressivement affirmée en son sein. Si l'agriculture est un acteur principal de l'aménagement des territoires ruraux et donne consistance à la structure économique des zones rurales, la présence d'un premier et d'un second piliers laisse perplexe : « *avant de parler de l'avenir, nous devons savoir ce qu'est la PAC, une politique sectorielle (1^{er} pilier) ou bien une politique territoriale (2nd pilier) ?* »

Plusieurs intervenants ont appelé tout d'abord à une amélioration de la répartition des aides de la PAC selon des critères géographiques (en cohérence avec la politique territoriale). D'autres ont ensuite attiré l'attention sur la coordination accrue de la PAC avec les objectifs de la politique environnementale de l'UE, en particulier pour faire face à de grands défis tels que celui de l'eau. S'il est généralement admis que la diversification économique a un effet positif sur le marché du travail des régions rurales, certains préconisent cependant de focaliser les efforts du développement rural sur les activités agricoles.

La PAC et la politique commerciale

La relation entre la PAC et la politique commerciale de l'UE a connu une forte évolution au cours des vingt dernières années. Les négociations au sein du GATT puis de l'OMC ont permis aux partenaires commerciaux de l'UE, en particulier les PED, de dénoncer la concurrence déloyale de la PAC en matière de commerce agricole mondial. Ces négociations ont ainsi contribué aux correctifs apportés par les réformes dès 1992 et ont permis de rendre la PAC cohérente avec les engagements internationaux de l'UE en matière commerciale. Les intervenants ont souligné que la PAC n'était plus à l'origine du blocage des négociations et attiré l'attention sur les conséquences d'un échec des négociations du cycle de Doha. En effet, le remplacement des accords multilatéraux par des accords bilatéraux risqueraient « *d'avoir de lourdes conséquences sur l'agriculture européenne* ».

Les débats ont permis d'exprimer des préoccupations sur la libéralisation du commerce agricole international dans un contexte marqué par la pression sur la sécurité alimentaire. Par ailleurs, si peu de voix se sont élevées contre l'ouverture commerciale, en revanche les interrogations relatives au maintien de certains soutiens agricoles européens ont reçu un écho

favorable. Pour certains, les subventions européennes actuelles sont une compensation accordées aux agriculteurs européens pour se conformer à des normes plus strictes qu'ailleurs. Pour d'autres, l'ouverture commerciale au plan international devrait être accompagnée d'une réduction des soutiens publics au secteur agricole en Europe.

Session 3. La PAC et la problématique budgétaire de l'Union

La mise en cohérence de la PAC avec les autres politiques communautaires est d'autant plus importante pour sa légitimité, qu'elle représente près de 40% du budget communautaire. Avec l'intégration des 12 « nouveaux » Etats membres dans le régime d'aides, avec l'émergence de nouveaux défis et la pression à la baisse sur le budget agricole, la réforme de la PAC devra évoluer dans un cadre de contraintes très resserré.

Une exception budgétaire mal interprétée

Les intervenants se sont démarqués des propos habituellement tenus sur la PAC et son budget. En effet la politique agricole commune ont-ils rappelé, représente 40% du budget commun de l'Union mais seulement une petite partie de la dépense publique européenne totale (budgets nationaux + budget communautaire). L'agriculture bénéficie ainsi de 0,5% du PIB européen contre 5,2 % pour l'éducation par exemple. L'effet de loupe est lié au degré d'intégration de la politique agricole : **la PAC est la seule politique ayant fait l'objet d'un transfert de compétence des Etats vers la Commission à Bruxelles. Cela explique pourquoi la part du budget agricole est surreprésentée dans le budget commun.**

Les intervenants ont également souligné que le budget agricole européen a connu une réduction substantielle, sans compensation par les budgets agricoles nationaux. Outre une diminution constante de la part relative du budget agricole dans le budget total, l'accord de Berlin de 2002 a figé les dépenses agricoles à un seuil de 40,5 milliards d'euros pour l'UE 15. Le niveau de dépense est donc resté identique alors que 12 Etats membres supplémentaires peuvent prétendre au budget de la PAC. L'explosion des dépenses est toutefois contenue jusqu'en 2013 puisque les « nouveaux » membres ne bénéficient que partiellement des régimes d'aides des 15. « *En 2013 la PAC ne devrait plus représenter que 27-28% du budget commun* » prévient un intervenant.

Plusieurs voix se sont également employées à rétablir la vérité du « *rabais britannique* ». « *Il s'appuie sur une logique de « juste retour » et de « soldes nets » qui n'est pas justifiée par la PAC. Avant même le versement de la compensation britannique, les inégalités entre Etats membres sont plus défavorables à Malte, l'Allemagne ou encore Chypre. Le rabais britannique n'est donc pas justifié par la PAC.* » D'autres prises de paroles ont encore souligné les améliorations effectuées au fil des réformes : « *Les réformes consécutives de 2000 et 2003 ont permis la PAC de continuer à atteindre les objectifs définis en respectant une discipline financière stricte et ont mis en place la modulation, mécanisme permettant de transférer des fonds du premier au deuxième pilier* ».

Quels progrès accomplir durant le débat budgétaire ?

La sanctuarisation des dépenses en 2002 a bloqué une remise en cause approfondie de la PAC. Ainsi, les inégalités dans la répartition des aides ont été gelées, l'élargissement n'a pas été suivi d'une augmentation de budget alors qu'il impliquait théoriquement des engagements

supplémentaires. Ces blocages devraient être levés lors des prochains débats sur la révision budgétaire en 2009. A cette occasion, « *la renégociation de la PAC devrait se fonder dans une renégociation globale* ». **La plupart des intervenants appellent à l'ouverture d'un débat qui permettrait de redéfinir le projet européen pour l'agriculture et la ruralité. Cet exercice est souhaité car « les priorités de la PAC doivent être définies pour savoir quels sont les instruments à mettre en place et quel est le budget approprié pour les financer ».**

Les objectifs politiques et économiques futurs ont été cités pêle-mêle au cours du débat : la lutte contre le réchauffement climatique, la sécurité alimentaire, la responsabilité vis-à-vis des PED, la détermination d'un revenu suffisant pour le secteur bovin (passant du découplage au ciblage), les aides à l'installation, la stabilité des prix. Or, ces nouveaux défis, réels, stratégiques, exigent non seulement des réglementations mais des financements pour être relevés. Il existe des disparités fortes entre « nouveaux » et « anciens » Etats membres et ceux-ci sont à prendre en compte pour penser la politique agricole que les Européens pourront se permettre, dans un contexte marqué par une pression à la baisse sur le budget. Dès lors on s'interroge sur les instruments qu'il serait utile de mettre en commun.

Des questions ont également été posées pour réfléchir à la meilleure gouvernance possible en matière agricole et rurale : faut-il une action au niveau de l'UE ou des Etats membres ? Faut-il cofinancer, sans pour autant renationaliser, la PAC ? A cette question a été opposée la réalité des financements, puisque la PAC est déjà cofinancée. Mais sur ce point l'attention a également été attirée sur le risque de la décentralisation des paiements, dont les études montrent qu'ils sont souvent détournés par les groupes de pression locaux.

Prévenir l'agriculture et la ruralité européennes de choix irrémédiables

Les différentes interventions ont penché en faveur d'une rationalisation des dépenses de la PAC et des solutions diverses ont été proposées en ce sens. Les aides devraient être davantage ciblées. « *Le rôle des différents paiements devrait être reconsidéré et lié à un objectif clairement identifié : la préservation de l'environnement, le maintien d'une activité en zone fragile par exemple.* » Concernant la répartition des dépenses, un intervenant remarque « *Le fédéralisme fiscal nous invite à inverser la logique de financement actuelle en obligeant les Etats membres à cofinancer les aides sectorielles (premier pilier) et à financer les mesures de développement rural ou destiné aux « biens publics européens » (second pilier) par le budget commun* ». Dès lors, on peut s'interroger sur la manière d'utiliser le budget : « *faut-il investir dans les zones rurales en utilisant la dépense communautaire, limitée, comme un effet de levier ?* »

Certains pensent comme voie d'avenir à la « lisbonnisation » des objectifs de la PAC. C'est dans cette logique que la Commission propose que les fonds du 2nd pilier participent aux objectifs de la stratégie de Lisbonne et notamment à la compétitivité. Un intervenant met en doute le caractère judicieux de ce choix sachant que « *les politiques structurelles réalisées jusqu'ici ont des conséquences douteuses en termes d'aménagement du territoire à long terme. L'étalement des villes irlandaises financé par les fonds sera-t-il durable et viable lorsque le prix du pétrole sera élevé ? De même les campagnes ne seront-elles pas plus coûteuses à moyen terme que les villes en termes de dépense énergétique ?* »

Si la PAC était renationalisée, il serait compliqué de revenir en arrière sans causer de dommages pour l'agriculture. **Plusieurs intervenants ont également alerté sur les effets que pourraient avoir certaines dérégulations** telles que « *la suppression totale des quotas laitiers après 2015 considérée comme une erreur stratégique* » selon un intervenant.

En conclusion du débat, un participant a relevé « *il est clair que cette politique a besoin qu'on lui apporte des solutions, de la réflexion, sur les formes de soutiens adaptées aux nouvelles contraintes, sur les outils d'intervention utiles lorsque les prix du marché seront insuffisants pour maintenir l'activité. Ce travail de réflexion reste à mener.* »

Programme

Séminaire d'experts

- 08.30-09.00 **Accueil**
- 09.00-09.15 Mot de bienvenue et discours d'ouverture par *Jacques KELLER-NOËLLET* (Egmont Institute)
- 09.15-11.00 Session 1 – La spécificité et les contraintes du secteur agricole**
- Modération : *Jacques KELLER-NOËLLET* (Egmont Institute)
Présentation : Peter TIMMERMAN (Egmont Institute)
Discussion : *Jean-Christophe BUREAU* (AgroParis Tech, Notre Europe)
- 11.00-11.20 Pause café
- 11.20-13.00 Session 2 – Convergence entre objectifs de la PAC et des autres politiques**
- Modération : Jean NESTOR (Notre Europe)
Présentation : *Poul-Skytte CHRISTOFFERSEN* (European Commission - Cabinet Fischer Boel)
Discussion : *Jorge NUNEZ FERRER* (CEPS)
- 13.00-14.15 **Déjeuner**
- 14.15-16.00 Session 3 – Quel budget et quelle gouvernance pour une nouvelle PAC ?**
- Modération : *Sami ANDOURA* (Egmont Institute)
Présentation : *Catherine GUY-QUINT* (European Parliament) et *Andrä RUPPRECHTER* (General Secretariat of the Council of the EU)
Discussion : *Louis-Pascal MAHÉ* (Agro-Rennes, Notre Europe)
- 16.00-16.30 Conclusion**

Liste des Participants

Name	First Name	Organism/Institution	Position
Andoura	Sami	EGMONT Institute	Senior Research Fellow
Bureau	Jean-Christophe	Notre Europe, Paris-Grignon	Professor
Chambon	Nadège	Notre Europe	Research Fellow
Choplin	Gerard	European Coordination Via Campesina	Coordinator
Christoffersen	Poul-Skytte	European Commission - Cabinet Fischer Boel	Head of Cabinet
Combette	Catherine	European Commission - DG AGRI	Deputy Head of Unit
Cruysmans	Marina	EGMONT Institute	Executive Director
Dalemans	Laurent	EGMONT Institute	Research Fellow
Debaveye	Johan	Dept. of Agriculture - Flemish Government	Policy Advisor
Dormal-Marino	Loretta	European Commission - DG AGRI	Deputy Director General
Grochowska	Renata	Office of Committee for European Integration (Poland)	
Guy-Quint	Cathérine	European Parliament - Committee on Budgets	Member of European Parliament
Haentjens	Wim	Dept. of Agriculture - Flemish Government	Policy Advisor
Henry de Frahan	Bruno	Université Catholique de Louvain	Professor
Kazlauskiene	Natalija	European Commission - DG REGIO	Director
Keller-Noëllet	Jacques	EGMONT Institute	Senior Research Fellow
Mahé	Louis-Pascal	Notre Europe, Agro-Rennes	Professor Emeritus
Moehler	Rolf		Former Deputy Director General for Agriculture
Moreau	Françoise	European Commission - DG Development	Head of Unit
Nestor	Jean	Notre Europe	Membre du Conseil d'Administration
Nunez Ferrer	Jorge	Centre for European Policy Studies	Associate Research Fellow
Piskorz	Wladyslaw	European Commission - DG REGIO	Head of Unit

Pons	Jerome	European Commission - DG Development	
Reiderman	Paul	General Secretariat of the Council of the EU	Head of Unit
Render	Tim	UK Permanent Representation to the EU	Counsellor
Rhein	Eberhard	European Policy Centre	Senior Adviser
Rupprechter	Andrä	General Secretariat of the Council of the EU	Director
Saraceno	Elena	European Commission – Bureau of European Policy Advisers	Policy Adviser
Schalbroeck	Jean-Jacques	SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement	Attaché
Timmerman	Peter	EGMONT Institute	Research Fellow
Varoquié	Antoine	Parlement européen	Assistant de Mme Guy-Quint